



Stratégie Numérique Responsable 2024-2026

25/11/2024

I - La politique publique numérique responsable

L'article 35 de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

Soucieux de l'impact du Numérique, le Sitiv a très tôt souhaité concilier l'innovation technologique et la durabilité, tout en impliquant ses villes, ses usagers, ses agents et ses partenaires dans cette transition.

Le Sitiv a souhaité établir une politique Numérique Responsable sur les axes suivants :

- Un axe écologique visant à garantir un numérique respectueux de l'environnement
- Un axe social visant à garantir un numérique inclusif et accessible
- Un axe économique visant à soutenir l'écosystème local et à favoriser interopérabilité et mutualisation
- Un axe éthique visant à garantir la mise à disposition d'un Numérique souverain, résilient et de confiance

II – Le programme de travail 2024-2026

Le Sitiv a mis en place un programme de travail pour 2024-2026 permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques de sa stratégie.

Les objectifs de la stratégie portent notamment sur :

II-1/ Axe environnemental

Afin de répondre aux enjeux de transition énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale du numérique, des actions ont déjà été lancées en 2023 et 2024, d'autres seront lancées en 2025 et se poursuivront sur 2025-2026 :

Sur les équipements numériques :

Le Sitiv a mis en place un inventaire automatique des équipements terminaux (postes de travail, écrans, téléphones, imprimantes) afin de rationaliser la gestion de parc, l'usage des équipements et d'en allonger la durée de vie. Une stratégie de dotation a été mise en place

afin d'équiper les agents du Sitiv (dotation maximale par agent : 1 ordinateur portable, 1 écran, 1 smartphone). Le Sitiv déploie cet inventaire auprès des collectivités demandeuses.

Le Sitiv encourage l'économie circulaire en matière d'équipements numériques, en favorisant le recyclage des appareils électroniques, la réutilisation et la réparation des équipements informatiques (loi AGEC) et met à disposition de ses collectivités la centrale d'achats métropolitaine sur ce sujet.

Sur l'infrastructure :

Le Sitiv a optimisé et continuera d'optimiser ses infrastructures en établissant l'inventaire des serveurs et en rationalisant leur usage ou en décommissionnant l'ensemble des serveurs inutilisés.

Sur les usages :

La sensibilisation sur le Numérique Responsable est un élément fort de la stratégie Sitiv, aussi deux fresques du Numérique ont été proposées dès 2024 aux DSI des collectivités et agents du Sitiv. Trois agents Sitiv ont également pu être formés sur le sujet et ont obtenu leur certification Numérique Responsable délivrée par l'Institut du Numérique Responsable.

Un parcours de sensibilisation en ligne sur notre plateforme d'apprentissage Chamilo a été mis en place et permet de sensibiliser les agents au Numérique Responsable et de diffuser les bonnes pratiques.

Une sensibilisation en présentiel aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique sera également proposé aux agents des collectivités dès 2025.

Une animation autour du Digital Clean-Up day (journée mondiale du nettoyage numérique) a été réalisée pour le Sitiv en Mars 2024 et sera proposée à l'ensemble des collectivités dès 2025.

Le Sitiv a par ailleurs évalué et diffusé à ses villes l'empreinte environnementale des principales pages de leurs sites Internet. Les bonnes pratiques de conception et réalisation des sites Internet ont été partagées. Ces actions seront effectuées régulièrement.

L'écoconception des sites et des services numériques est un objectif fixé par le Sitiv. Des clauses ont été ajoutées dans nos marchés d'acquisition de logiciel afin de privilégier l'acquisition de services numériques écoresponsables.

II-2/ Axe social

Sur l'accessibilité :

Le Sitiv s'est engagé dans le cadre de son schéma pluri-annuel d'accessibilité 2023-2026 pour un Numérique accessible à toutes et tous. En particulier, l'accessibilité des sites web du Sitiv et des villes du Sitiv est une priorité. Une évaluation de l'accessibilité des sites Internet de nos villes a ainsi été réalisée et communiquée aux villes en 2023, un accompagnement aux rédactions des schémas pluri-annuels a été assuré pour chaque ville. Cet accompagnement se poursuivra sur 2025-2026 avec la rédaction d'une charte d'accessibilité sur les documents produits et diffusés.

Sur l'inclusion numérique :

Le Sitiv promeut l'inclusion numérique, notamment pour les agents plus éloignés du digital. Le Sitiv a ainsi mis en place en 2024 un programme de formation sur les compétences numériques de base pour les agents et ambitionne pour 2025-2026 d'aller plus loin sur ce sujet avec un partenariat avec des acteurs nationaux et locaux qui permettra d'évaluer des compétences métier collectivités nécessaires.

II-3/ Axe économique

Sur le soutien à des projets d'innovation sociale et technologique :

Une entente intercommunale a été créée en 2022 avec la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Sitiv autour de la construction et mise en œuvre d'une plateforme collaborative libre et souveraine. Des outils libres de messagerie, messagerie instantanée, visioconférence, gestion de projets, partage de documents et apprentissage en ligne ont été ainsi déployés.

Ce projet intègre des pratiques responsables et durables pour la transition numérique des services publics et visent à garantir l'autonomie des collectivités vis-à-vis des grands acteurs du numérique.

Sur la mutualisation de services numériques :

Le Sitiv a par ailleurs fait évoluer ses statuts afin d'être en mesure d'étendre son offre de services à d'autres collectivités et continuera à encourager la mutualisation de services numériques sur son territoire.

Sur la gouvernance des données et la protection des données personnelles :

Le Sitiv s'engage à offrir des services numériques garantissant la confidentialité et la sécurité des informations personnelles conformément aux régulations européennes, telles que le RGPD. Il met en place des pratiques transparentes et respectueuses de la vie privée dans la gestion des données collectées.

La mise en place d'un vaste programme de sensibilisation à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics a été réalisée et se poursuivra sur 2025-2026.

Sur le recours aux logiciels libres :

Le Sitiv soutient le recours à des logiciels libres et à des solutions open source dans la gestion de ses services publics numériques pour garantir la transparence et l'autonomie des citoyens vis-à-vis des grands acteurs du numérique. Le Sitiv a obtenu chaque année depuis 2021 le label Territoire Numérique Libre qui valorise l'engagement de la collectivité en faveur des logiciels libres.

Sur le déploiement de services numériques sans couture sur la création de communs numériques:

Le Sitiv a également une politique active autour de la mise en place des principales API de l'Etat (Recherche de Personnes, Impôts Particuliers, Particuliers) et du déploiement de la fédération d'identité ProConnect, permettant ainsi le déploiement de services sans couture et numériquement responsables. Ces mises en place se poursuivront sur 2024-2026.

Sur la collaboration et innovation :

Le Sitiv travaille avec des entreprises locales et des organisations publiques pour développer des solutions numériques plus responsables et durables.

III - La Gouvernance

La gouvernance de la stratégie Numérique responsable s'inscrit dans la gouvernance mise en place par le Sitiv dans le cadre de ses activités numériques, présidée par le Président du Sitiv.

Un groupe de suivi composé des référents des collectivités se réunit de façon trimestrielle et permet le partage, la mise en place et le suivi des actions.

Un tableau de bord permettant le suivi d'avancement des objectifs fixés sera défini sur 2024 et partagé annuellement avec les élus des collectivités et du Sitiv et les directions générales des collectivités du Sitiv. Ce tableau de bord sera publié sur le site Internet du Sitiv.